



# *Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive*

## **CONCOURS TOUS POISSONS**

**SAMEDI 15 Mai 2021**

COMITÉ D'ORGANISATION	Commission Bassin
CONTRÔLE	NINARON
COMMUNICATION	VHF Canal 77
HORAIRES DES MARÉES	Basse mer : 02H05      Pleine mer : 08H17      Coefficient : 71
BRIEFING	Néant
DÉPART	A partir de 06H30 Rassemblement sortie du port ; départ au signal du bateau NINARON
ARRIVÉE	à partir de 12H00
PESEE - Siège du CAPS	12H15 - Heure limite de présentation : 12H45
ENGAGEMENT	Avant le 13 Mai 2021
DROIT D'INSCRIPTIONS	Membres 10 € Invités 25 € dans la limite de 2 concours/an (Au-delà, adhésion annuelle obligatoire)
CONSTITUTION DES ÉQUIPES	Bateau
ZONE DE PÊCHE	Libre Zone interdite : zones de baignade.
RÈGLES DE PÊCHE	Pêche en dérive, mouillage autorisé (boule de mouillage obligatoire), matériel de pêche conforme à la réglementation des affaires maritimes. (12 hameçons maximum par bateau)
RÈGLES DE SÉCURITÉ	Le concours pourra être annulé par le CAPS (raisons météo, sécurité) et sera annoncé sur le Canal 77 Chaque skipper est responsable de son bateau et de son équipage
POISSONS PRIS EN COMPTE	Tous Poissons (suivant tableau)
ATTRIBUTION DES POINTS	1 point par gramme x coefficient suivant tableau
PESÉE, CLASSEMENT	Par bateau. Poids total divisé par le nombre de pêcheurs
REMISE DES PRIX	Au siège du CAPS à l'issue de la pesée de 12H45 à 13H00.
JURY	Bruno FANARA, Président du CAPS Membres de la Commission Pêche Bassin présents



## *Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive*

COEF.5	COEF.2
BAR	Tous poissons * autres que ceux indiqués en Coef.5 * Raies et balistes interdites
BAR MOUCHETE	
DAURADE ROYALE	
LIEU	
LOTTE	
MAIGRE	
MERLU	
ROUGET	
SAUMON	
SOLE	
TURBOT	

### **RAPPEL DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION !**

- **BAR COMMUN = 2 POISSONS à la maille /pêcheur**

***Ne pas oublier de couper la nageoire caudale inférieure des poissons !***